

CRÉER UN CRÉNEAU BAD SANTÉ pour les clubs du Bas-Rhin

Comment labelliser un créneau Prescri'mouv ?

Fiche pratique à destination des dirigeants et encadrants de clubs.

LES PRÉREQUIS

Encadrement conforme

- Encadrant diplômé (BPJEPS / DEJEPS / DESJEPS / CQP ou diplôme fédéral reconnu)
- PSC1 valide
- Formation sport-santé recommandée

Engagement dans le dispositif

- Respect du cahier des charges Prescri'mouv
- Déclaration du créneau sur la plateforme Prescri'mouv
- Signature d'une convention avec l'opérateur territorial

(Ces éléments sont nécessaires pour pouvoir labelliser un créneau)

LES 6 ÉTAPES POUR METTRE EN PLACE UN CRÉNEAU BAD SANTÉ DANS VOTRE CLUB

Analyse territoriale

Identifier les publics susceptibles d'être intéressés : seniors, personnes en reprise d'activité, personnes atteintes de pathologies chroniques, publics sédentaires.

Échanger si possible avec les acteurs locaux (collectivité, Maison Sport Santé, professionnels de santé).

1

Définir et proposer votre créneau Bad Santé

Déterminer les caractéristiques du créneau :

- jour et horaire
- lieu de pratique
- encadrant et diplômes
- nombre de participants (max 15)

Les séances doivent être adaptées et sécurisées pour des personnes en reprise d'activité.

4

Créer un compte sur la plateforme Prescri'mouv

Créer un compte pour votre club sur : www.prescri-mouv-grandest.fr

Ce compte permettra de déclarer votre structure et de proposer un créneau d'activité physique dans le dispositif.

2

Valider le créneau et signer la convention

Une fois le projet validé :

- signature d'une convention avec l'opérateur Prescri'mouv
- engagement à respecter le cahier des charges du dispositif.

5

Contacteur l'opérateur de votre territoire

L'opérateur Prescri'mouv vous accompagne pour vérifier que votre projet respecte les critères du dispositif.

- Club situé dans l'Eurométropole de Strasbourg
- Club situé hors Eurométropole
- Pôle APSA

3

Labelliser votre créneau Prescri'mouv

Votre créneau est alors :

- référencé dans la plateforme Prescri'mouv
- visible par les médecins prescripteurs
- intégré au réseau sport-santé du territoire.

Les patients peuvent ensuite être orientés vers votre club pour pratiquer une activité physique adaptée.

6

Labellisé Prescri'mouv ou non labellisé ?

Les clubs peuvent proposer des créneaux Bad Santé dans le dispositif Prescri'mouv ou en dehors du dispositif.

	Créneau labellisé Prescri'mouv	Créneau Bad Santé non labellisé
Public accueilli	Public orienté santé	Accès libre
Orientation des pratiquants	Orientation médicale	Inscription directe
Reconnaissance du créneau	Créneau référencé	Créneau club
Objectif	Reprise adaptée	Pratique adaptée

Un club peut proposer les deux types de créneaux :

- un créneau labellisé Prescri'mouv pour accueillir les personnes orientées par les professionnels de santé
- un créneau Bad Santé non labellisé pour les pratiquants souhaitant une activité physique adaptée.

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Cotisation spécifique au club

1

Le club peut proposer une cotisation ou un tarif spécifique pour les participants du créneau Bad Santé. Cette participation permet de couvrir l'encadrement, l'organisation des séances et les frais liés aux installations.

Le montant est défini librement par le club.

Participation possible des mutuelles

2

Certaines complémentaires santé proposent une prise en charge partielle de la pratique d'activité physique adaptée.

Selon les contrats, les pratiquants peuvent bénéficier d'un remboursement partiel ou d'une aide à la pratique.

Partenariats avec des établissements médico-sociaux

3

Les clubs peuvent développer des partenariats avec des structures médicaux- sociales du territoire (EHPAD, centres, ...).

Ces structures peuvent orienter des publics et, dans certains cas, participer au financement d'une partie des séances.

CONTACTS



Maison Sport Santé de Strasbourg

contact@maisonsportsantestrasbourg.fr



Pôle APSA - Bas-Rhin

a.voynet@poleapsa.fr



Laura Lambert

bad.evasion@gmail.com